

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
SEANCE DU VENDREDI 07 MAI 2021**

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

L'an deux mille vingt-et-un, le vendredi 07 du mois de mai à seize heures, le Comité syndical du Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe, dûment convoqué s'est réuni à la salle des délibérations du syndicat, sous la présidence de Monsieur Daniel DULAC, le président, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée syndicale.

	TITULAIRES		Présents	Abs, exc	SUPPLEANTS		Présents	Abs, exc
1	DAVID	Pierre-Emile		X	HOUBLON	Christine		
2	MERIDAN	Didier	X		CELIGNY	Jean-Luc		
3	DELTA	Edouard		X	BELIA	Georges		
4	BERAL	Olga	X		ELEORE	Jean-Pierre		
5	EUSTACHE	Fred	X		MOUSSE	Tony		
6	CHALUS	Ary		X	BERNADOTTE	Denis		
7	BABEL	Francis	X		LICIUS	Romain		
8	FAIRFORT	Éric		X	BABEL	Fred		
9	ATALLAH	André		X	ISSA	Jean-François		
10	PETRO	Sonia		X	REJON	Philippe		
11	ABELLI	Thierry		X	COÉZY	Georget		
12	ABSALON	Kévin		X	SIBA	Denise		
13	ZOZO	Gaby		X	DORVILLE	Murielle	X	
14	JOSPITRE	Christian		X	BALON	David		
15	OPET	Ghislaine	X		PHILETAS	Christina		
16	VALLUET	Anselme	X		MOUILA	Gladys		
17	BERCHEL	Jean-Marie		X	PIOCHE	Mireille		
18	LANDRY	David		X	ROSEAU	Fabrice		
19	CORNET	Cédric		X	FRAIR	Jules		
20	DAMO	Jimmy		X	BEAUPERTHUY	Emmery		
21	ERDAN-DESCOTEAUX	Nicole		X	DI RUGGIERO	Patrick		
22	POMPILIUS	Anaïs		X	DI RUGGIERO	Nicole		
23	EMMANUEL	Félix	X		SAHAI	Serge		
24	BROCHANT	Patrick		X	TARER	Philippe		
25	MARICEL	Arthur	X		SAPOTILLE	Jocelyn		
26	COMBES	Yvon	X		BEAUZOR	Lucien		
27	MAES	Jean-Claude		X	ETZOL	Maryse		
28	HEGESIPPE	Jean-Marc		X	TOTO	Joel		
29	MANNE	Éric		X	DANQUIN	Alberte		
30	LUSINE	Jacqueline	X		EMMANUEL	Anaïs		
31	DULAC	Daniel	X		PELAGE	Patrick		
32	ARMOUGOM	Betty		X	LOQUES	Rose-Marie		

	<i>TITULAIRES</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>	<i>SUPPLEANTS</i>		<i>Présents</i>	<i>Abs, exc</i>
33	DEZAC	Philippe	X		COQUITTE	Richard		
34	CHICOT	Eddy		X	LUCE	Fabrice		
35	CHERALDINI	Laurent	X		VERSIN	Rony		
36	KINDEUR	Ornella		X	MORDIER	Rose-Lise		
37	DURIMEL	Harry		X	PELLECUIER	François		
38	GALVANI	Tania		X	LOUIS	Jimmy		
39	ELIZABETH	Camille		X	PHIBEL	Christine		
40	MELANE	Merlin		X	FAMIBELLE	Roselise		
41	MOUNSAMY	Olivier	X		ZEMBAMA	Rodrigue		
42	MOUSTACHE-MAYEKO	Alin		X	BOUDHOU	Dimitri		
43	VERGE-DEPRE	Yves	X		RANCÉ	Rangy		
44	LAVAURY-BOSC	Jean-Pierre	X		BON	Pascal		
45	LATCHOUMANIN	Éric	X		KANDASSAMY	Marcel		
46	COUPPE DE K/MARTIN	Georges	X		NARDIN	Georges		
47	CRAIL	Christophe	X		DELOS	Sylvie		
48	REPIR	Jimmy		X	MAURIELLO	Edmée		
49	LORIDON	Eddy		X	ABELA	Jean-Marie		
50	RICHARD	Albert		X	SEJOR	Nelly		
51	EZELIN	Jean-Claude	X		BRUDEY	Philippe		
52	PETIT	André	X		BEAUJOUR	M. Dany		
53	BRUDEY	Hilaire		X	ROGERS	Patrick		
54	FOY	Manon		X	DEHER	Gaëlle		
55	SACILÉ	Serge		X	LOSAT	Albert		
56	SARREAU	Alain	X		LAROCHELLE	Louis		
57	ANDRÉ	Héric		X	DELANNAY MALESPINE	Rosie		
58	MICHINEAU	Magloire		X	RÉNIA	Olivier		
59	LANCASTRE	Joel	X		BOULON	Ernan		
60	TOI	Yvon	X		BRESLAU	Nicolas		

Procurations : M. Anselme VALLUET à Mme Ghislaine OPET
M. Éric LATCHOUMANIN à M. Georges COUPPE DE K/MARTIN

Secrétaire de séance : M. Arthur MARICEL

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Le compte administratif 2020 fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 926 788.68 € ;
- Une capacité de financement de 2 360 106.88 €.

Section de Fonctionnement	
A/ Résultat de l'exercice 2020	74 482,18 €
B/ Résultat 2019 reporté	852 306,50 €
C/ Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	926 788,68 €

Section d'investissement	
D/ Résultat de l'exercice 2020	1 622 755,28 €
E/ Résultat 2019 reporté	-4 659 462,48 €
F/ Résultat à affecter = D + E (hors restes à réaliser)	-3 036 707,20 €
Soldes des restes à réaliser	5 306 879,51 €
Capacité de financement	2 270 172,31 €

Le résultat global de la section de fonctionnement du compte administratif 2020 est positif.

Il peut être affecté soit en réserves (compte 1068) tout ou partie de ce résultat prioritairement à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, soit en report à nouveau (compte 002) ;

Il n'y a pas lieu de constater un besoin de financement à la section d'investissement ;

Le résultat de la section de fonctionnement peut donc être affecté librement, soit en recettes d'investissement, soit en recettes de fonctionnement.

Le résultat de la section de fonctionnement est affecté en recette de la section de fonctionnement (compte 002). Et le résultat de la section d'investissement est enregistré en dépenses de la section d'investissement (compte 001).

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2020

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu la loi n°94-504 du 22 Juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'approbation de la commission finance réunie le 26 avril 2021,

Vu la délibération DEL-2021-DAF-08 du Comité Syndical du 07 mai 2021 approuvant le compte de gestion de l'exercice 2020,

Vu la délibération DEL-2021-DAF-09 du Comité Syndical du 07 mai 2021 approuvant le compte administratif de l'exercice 2020,

Vu l'état des restes à réaliser transmis à Monsieur le préfet le 09 février 2021 et à Monsieur le Trésorier de L'agglomération CAP EXCELLENCE au terme de l'exercice budgétaire de 2020,

Vu la loi n°2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 1^{er} juin 2021 inclus et diverses mesures de gestion de la crise sanitaire,

Le comité syndical, après en avoir délibéré par,

Voix pour	25
Abstentions	0
Voix contre	0

DECIDE :

Article 1 : d'affecter en recette à la section de fonctionnement, au compte 002, la somme de 926 788.68 €.

Article 2 : de donner pouvoir au Président pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Article 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Signé le mardi 11 mai 2021
Président
DULAC Daniel

